

2011 : un grand cru ?

EDITO

Alors qu'une nouvelle année commence, les compteurs ne sont, pour autant, pas mis à zéro dans le rapport de force qui nous oppose au capital.

Pour commencer 2011, apprécions le travail fourni ces dernières années, grâce à quoi le contexte de luttes ne faiblit pas :

➤ **2008** : année record de luttes gagnantes dans les entreprises, notamment pour les salaires.

➤ **2009** : malgré la crise, 3 millions de manifestants en France les 29 janvier et 19 mars, auxquels il faut ajouter de nombreuses grèves pour l'emploi et les salaires.

➤ **2010** : emploi, salaire, retraite ; 3,5 millions de manifestants en septembre et octobre, des millions de grévistes dans les entreprises veulent imposer un autre choix de société, plus juste et plus solidaire.

Le travail de militants(es) CGT a permis de convaincre ces millions de salariés et retraités que d'autres choix économiques et politiques étaient possibles.

Pour autant, le gouvernement poursuit sa politique de contre réforme, tout en restant conscient que la CGT, soucieuse de l'unité et porteuse de propositions crédibles, répondant aux besoins des salariés, saura mobiliser pour imposer le progrès social.

Augmenter les salaires, gagner le redéploiement de l'industrie, reconquérir les services publics, sécuriser les parcours professionnels sont autant de points d'appui pour (re)gagner une protection sociale de qualité.

NAO, négociations salariales de branches, négociations AGIRC-ARCCO, négociations concernant la prise en charge de la dépendance, la réforme du système de santé (hôpital, maison de retraite, action sociale) sont autant de mobilisations et de luttes à venir qui nous attendent cette année.

La démarche syndicale pour mobiliser, nous la connaissons : réunir les syndiqués, informer et consulter les salariés et leur proposer l'action et l'adhésion.

Alors, ne nous privons pas, décidons d'AG de militants, de remise de FNI, faisons vivre la démocratie et le débat d'idées dans nos congrès pour gagner encore plus la mise en mouvement du monde du travail.

Pour autant, nous ne devons pas laisser de côté notre réflexion autour de l'outil CGT pour que chaque syndiqué puisse y trouver sa place, s'exprimer, décider et agir, en un mot **être acteur**.

Le congrès de l'Union Départementale, qui se déroulera du 16 au 18 mars 2011, en sera l'occasion. Donnons-nous les moyens d'y porter les débats et propositions des syndiqués.

Au regard du chemin parcouru, des mobilisations inédites de 2010, de l'attente des salariés, de la combativité des militants, de la pertinence et de l'outil de la démarche et des propositions CGT, nous avons toutes les raisons de penser que 2011 constituera une nouvelle étape vers le progrès social.

Aussi, je me permets de vous souhaiter, au nom de la direction de l'Union Départementale, une bonne année de paix, de luttes et de conquêtes sociales.

Patrick MASSON
Membre du Bureau
Secrétaire général USTM 77



Le Journal de l'UD CGT 77

15, rue Pajol
77007 Melun Cedex
Tél. 01.64.14.26.77
Fax 01.64.14.26.81
E-mail udcgt77@wanadoo.fr
Directeur de la publication :
Jean Louis CHOMET
Comité de rédaction :
La direction de l'UD CGT 77
Impression : UD CGT 77
Commission paritaire : 0510 S 07367
Prix de vente au numéro : 0 € 76
Mensuel

Sommaire

page 1	Edito
pages 2-3	Vie syndicale, orga
page 4	Indecosa
Encart	Congrès UD - Questionnaire santé



Compteurs :

Bases nouvelles 2010 : 32



Adhésions nouvelles 2010 : 698
Adhésions nouvelles 2011 : 4

Urgent !!!

Ces chiffres sont les indicateurs de « dynamique », à ce titre ils nous sont très utiles pour mesurer notre activité par secteurs professionnels, géographiques, etc. Or ces chiffres ne reflètent pas la réalité.

Pris par l'activité intense des derniers mois, nombreux sont ceux qui, considérant cet aspect comme un peu « administratif », l'ont laissé de côté pour se consacrer à l'impulsion du mouvement social.

De fait, l'urgence était bel et bien de construire et de faire monter le rapport de force partout où cela était possible. Pour autant, il n'y a rien d'administratif de faire remonter à l'UD les adhésions nouvelles. Pendant ce mouvement, la CGT a particulièrement rayonné, de nombreux salariés ont adhéré sans que nous en ayons connaissance. Dommage que nous ne puissions pas donner la « patate » en mettant en avant ce dynamisme de notre CGT.

Il n'est pas trop tard, à vos mails.

Bilan orga... Comparons :

Année	FNI	Timbres	Moy./ Cart.	Exercice
2007	6952	55087	7,92	Clos
2008	7403	64252	8,67	En cours
2009	7641	65390	8,56	En cours
2010	4915	30128	6,12	En cours

PROGRESSION
Sur 3 ans (2007, 2008, 2009) : +9,91%

Le congrès du syndicat CGT énergies 77 s'est déroulé les 9 et 10 décembre dernier.

La nouvelle commission exécutive a élu **Jean-Louis LEFRANCOIS** secrétaire général.

La commission exécutive et le bureau sont rajeunis par l'arrivée de nouveaux camarades et militants issus des 44 adhésions suite au conflit de 2009, interne à EDF.

Les grands axes revendicatifs retenus lors de ce congrès sont :

- Amélioration des revenus des actifs et inactifs
- Les qualifications
- Le logement
- Le service public et l'emploi



Le congrès décide de créer une commission territoriale de l'énergie regroupant tous les électriciens et gaziers du département.

Malgré une météo hivernale et un état des routes désastreux, le syndicat d'Energies 77 se félicite et remercie la cinquantaine de délégués et les deux représentants de l'UD qui ont participé à ce congrès.

Les délégués lors des débats ont réaffirmé la nécessité d'un lien fort avec l'UD et les UL.

Le syndicat CGT Energies 77 et son nouveau bureau vous souhaitent tous ses vœux de bonheur et santé pour vous, vos proches, et dans les luttes à venir.

59^{ème} congrès de l'UD...

Le nombre de délégués, ainsi que le nombre de voix attribué aux syndicats et sections syndicales lors de notre 59^{ème} congrès, sera défini en fonction des FNI et cotisations réglés sur **l'exercice 2010 arrêté au 1er mars 2011** (articles 14 et 15 des statuts de l'UD).

A ce jour, nous ne sommes qu'à 4915 FNI et 30128 cotisations 2010 réglés.

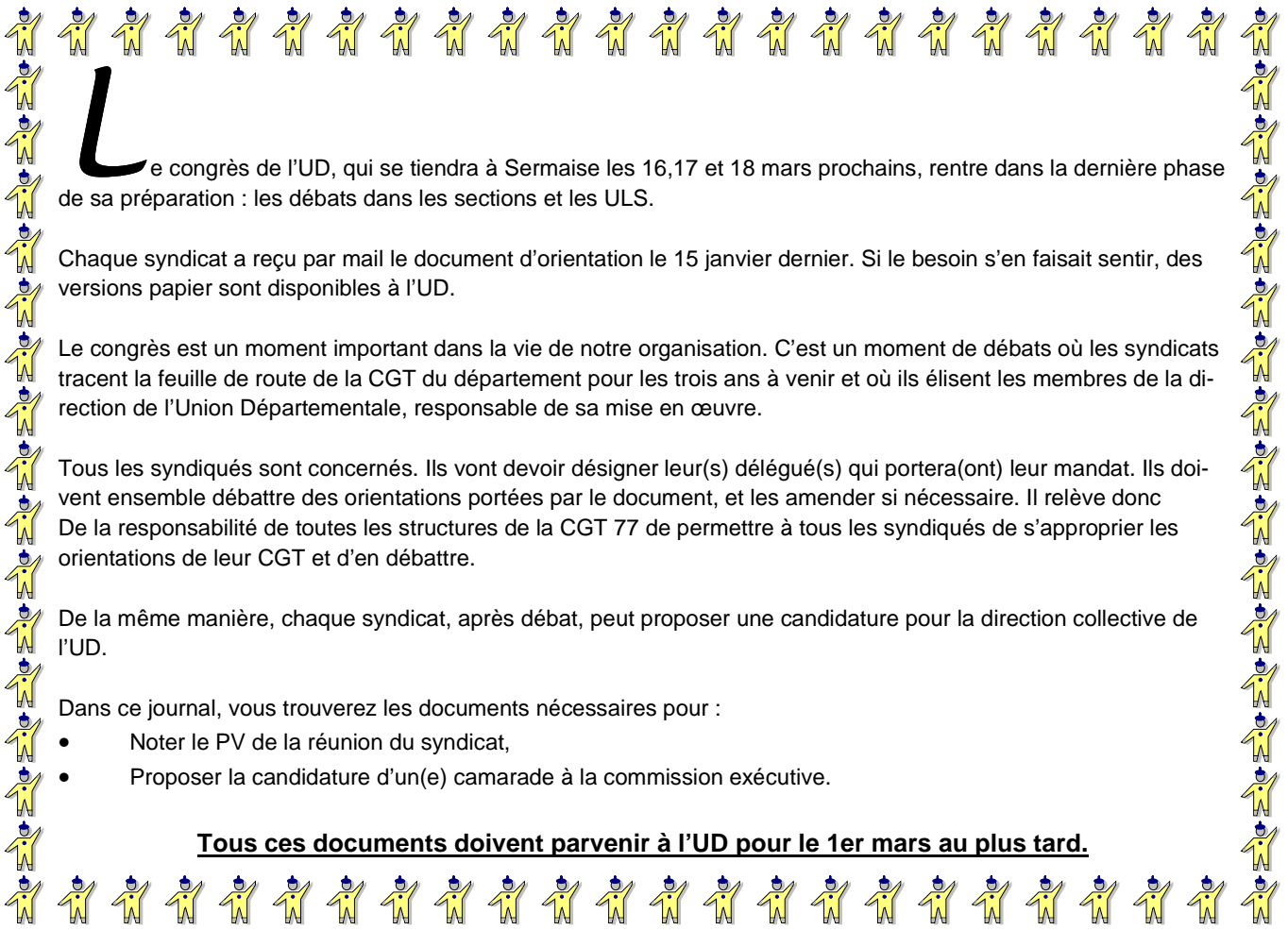
A vos chèquiers !



AG de rentrée

Educ'Action 77 :
9 février à 14h à l'UD

UL Sénart :
8 février à 9h Maison des Associations à Savigny le Temple



Le congrès de l'UD, qui se tiendra à Sermaise les 16,17 et 18 mars prochains, rentre dans la dernière phase de sa préparation : les débats dans les sections et les ULS.

Chaque syndicat a reçu par mail le document d'orientation le 15 janvier dernier. Si le besoin s'en faisait sentir, des versions papier sont disponibles à l'UD.

Le congrès est un moment important dans la vie de notre organisation. C'est un moment de débats où les syndicats tracent la feuille de route de la CGT du département pour les trois ans à venir et où ils élisent les membres de la direction de l'Union Départementale, responsable de sa mise en œuvre.

Tous les syndiqués sont concernés. Ils vont devoir désigner leur(s) délégué(s) qui portera(ont) leur mandat. Ils doivent ensemble débattre des orientations portées par le document, et les amender si nécessaire. Il relève donc de la responsabilité de toutes les structures de la CGT 77 de permettre à tous les syndiqués de s'approprier les orientations de leur CGT et d'en débattre.

De la même manière, chaque syndicat, après débat, peut proposer une candidature pour la direction collective de l'UD.

Dans ce journal, vous trouverez les documents nécessaires pour :

- Noter le PV de la réunion du syndicat,
- Proposer la candidature d'un(e) camarade à la commission exécutive.

Tous ces documents doivent parvenir à l'UD pour le 1er mars au plus tard.

DOSSIER « SANTE »

Le précédent numéro du journal de l'UD CGT entamait la campagne « santé » de la CGT de Seine-et-Marne par le recensement des structures publiques de soins présentes dans le département, par bassins de d'emploi. A l'image de la campagne d'information sur les retraites, la commission exécutive de l'UD a décidé de travailler les questions de santé, de la prévention au curatif.

Depuis 2006, les gouvernements successifs réforment le système de santé publique en profondeur. Claude EVIN, directeur de l'agence régionale de santé (ARS) rappelait récemment l'objectif affiché : « l'accès à des soins de qualité 24h/24 sur l'ensemble de notre territoire régional ».

La pratique de ces derniers mois, voire de ces dernières années, démontre qu'on en est loin. Pire encore, on s'en éloigne un peu plus chaque jour !

Plusieurs raisons à cela :

- La première, la plus visible, tient dans la fermeture de services –voire d'hôpitaux entiers– sur le département, comme la chirurgie à Nemours, la fermeture des urgences la nuit à Melun, la fermeture de l'hôpital de Lagny qui va être transféré pour partie sur Jossigny, etc.
- La seconde, plus insidieuse, tient dans le manque de moyens de chacun. Deux origines à ce phénomène : les pertes de pouvoir d'achat, voire d'emploi expliquent en partie les difficultés de se soigner, mais ce

n'est pas suffisant. En effet, les augmentations du forfait hospitalier ou des honoraires des médecins libéraux, les franchises médicales et le déremboursement de toujours plus de médicaments sont des freins à l'accès aux soins de chacun.

La CGT de Seine-et-Marne a besoin de préciser ces revendications en matière de santé publique et d'accès aux soins pour les salariés du département. Parce que les élus ont tendance à décider sans consulter les principaux intéressés, c'est-à-dire nous, l'UD CGT 77 lance une enquête simple auprès du plus grand nombre de salariés, via les syndicats, pour diffusion et débat sur les lieux de travail.

Dans la mesure du possible, le questionnaire joint en annexe est à **retourner à l'UD pour la fin février**, de sorte que nous puissions le dépouiller et en faire l'analyse pour le journal d'avril.

L'idée, c'est de réunir le plus de réponses possibles à ce court questionnaire pour que nous puissions dresser un état des lieux de l'accès aux soins en Seine-et-Marne, à l'heure où le conseil général de Seine-et-Marne ferme les centres de prévention et réduit le financement de certaines associations de prévention, où la médecine du travail est remise en cause.



INDECOSA agit à vos côtés

Pour l'INformation et la DEfense des Consommateurs SALariés

Vous avez commandé un achat à distance (par téléphone, correspondance, internet ...), vous souhaitez vous rétracter et vous faire rembourser, quels sont vos droits ?

- Vous avez le droit de revenir sur votre engagement pendant 7 jours (hors week-end et jours fériés), sans payer de pénalités (Art. L121-20 du Code de la consommation).

Il vous suffit de renvoyer le bordereau de rétractation obligatoire ou d'adresser un courrier recommandé avec accusé de réception.

Si vous avez souscrit un crédit auprès d'un organisme spécialisé, pour cet achat auquel vous souhaitez renoncer, ce crédit sera automatiquement annulé dès la réception de votre rétractation.

- L'article vous est parvenu et vous souhaitez le renvoyer. Vous avez également 7 jours francs pour renoncer à votre achat. Vous devez retourner la marchandise, par colis recommandé, pour obtenir le remboursement des sommes versées.

Attention : selon l'Art. L121-20) , vous ne pouvez renvoyer des objets qui ont été descellés (CD, DVD...), des produits périssables, des journaux, magazines, billets de théâtre , etc ...dont la date d'utilisation est dépassée...

- Vous devez être remboursé de votre achat dans les 30 jours.

Lettre recommandée, avec AR , à adresser au vendeur, à la société, etc...

- Cas n°1 : Pour vous faire rembourser

Madame, Monsieur,

Par le présent courrier, je vous fais part de ma décision de renoncer à l'article (*précisez la nature*) que je vous avais commandé et que j'ai reçu le (*date...*)

Je vous le réexpédie dans le délai légal qui m'est accordé, soit moins de 7 jours.

Conformément à l'article L. 121-20-1 du Code de la Consommation, je vous prie de bien vouloir me rembourser la somme de (..) €, correspondant à la somme que je vous ai versée à la commande, dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans les trente jours.

- Cas n°2 : A l'issue des 30 jours, vous n'êtes pas encore remboursé

Madame, Monsieur,

Le (*date de l'envoi*), je vous ai adressé une lettre recommandée avec AR où je vous faisais part de l'annulation de ma commande (*précisez la nature de l'article et ses références*), et de sa réexpédition en paquet recommandé.

Les attestations de la poste m'indiquent que vous avez bien reçu ces deux envois.

Or, à ce jour, je n'ai pas été remboursé.

En conséquence, je vous mets en demeure de me rembourser sous huit jours.

Selon l'article R. 121-1-2 du Code de la Consommation, je vous rappelle que le refus de remboursement est pénalement sanctionné. A défaut, je me verrai dans l'obligation d'alerter la DGCCRF et de saisir la juridiction compétente.

Permanences Indecosa : A Melun – 15 rue Pajol – : 01 64 14 26 17- indecosa.cgt77@laposte.net
Et à Coulommiers – rue Lafayette - 01 64 03 54 85 – ulcgtcoulommiers77@wanadoo.fr



A noter dans vos agendas :
AG INDECOSA CGT 77 le 17 juin 2011